

Québec, le 25 avril 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Cette lettre fait suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 22 février 2017 par madame Martine Ouellet, députée de Vachon, et le 23 mars 2017 par madame Carole Poirier, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, laquelle porte sur l'adoption d'un programme québécois ayant comme objectif l'accès informatique pour tous. Plus précisément, la pétition réclame des formations en informatique ainsi qu'une aide financière destinée aux ménages à faible revenu pour l'acquisition de matériel informatique et l'accès à une connexion Internet.

La littératie numérique des Québécoises et des Québécois fait partie des préoccupations dont le gouvernement a tenu compte dans l'élaboration de la Stratégie numérique. Ainsi, des mesures concrètes caractériseront les plans d'action en lien avec cette stratégie, le tout afin de s'assurer d'une culture du numérique inclusive et accessible.

Également, des moyens sont déjà mis en place afin de favoriser l'accès à Internet et son utilisation : le gouvernement du Québec met à la disposition des citoyens, par l'intermédiaire des centres locaux d'emploi et des bureaux de Services Québec, des postes informatiques avec l'accès à Internet et l'aide d'un agent pour l'utilisation des différents outils numériques.

En ce qui a trait aux formations existantes en informatique, la Mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec permet d'offrir aux personnes sans emploi de la formation, qu'elle soit de base ou professionnelle et technique, sur les nouvelles technologies de l'information pour leur permettre d'intégrer le marché du travail en acquérant des compétences en demande et ainsi d'occuper un emploi dans un domaine en particulier.

Cette mesure permet également de financer des projets de formation en entreprise lorsque les travailleurs doivent acquérir de nouvelles compétences pour se maintenir en emploi. Elle assure notamment le financement de formations sur les technologies de l'information s'adressant à des travailleurs à risque de perte d'emploi dans un contexte de changement technologique au sein d'une entreprise.

Au surplus, différents partenaires, que ce soit des municipalités, des associations ou des organismes communautaires, proposent des ateliers conçus pour expliquer les nouvelles technologies et faciliter leur appropriation par leur clientèle.

À titre d'exemple, en partenariat avec plusieurs organismes communautaires municipaux et privés, l'organisme Accès-Loisirs Québec offre des activités de formation en informatique aux personnes ayant un faible revenu.

Par ailleurs, le Réseau FADOQ propose aux personnes de 50 ans et plus des Ateliers FADOQ.ca afin de les initier à l'informatique de manière à ce qu'ils puissent utiliser pleinement les avantages des nouvelles technologies.

Comme vous pouvez le constater par les exemples ci-dessus, une offre de formation informatique variée est déjà présente au Québec.

Aussi, afin de mieux éclairer l'action gouvernementale sur l'ensemble des questions touchant le numérique, le gouvernement a mandaté l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour la réalisation d'une enquête sur l'utilisation et l'accès des ménages à Internet. Les résultats de cette enquête seront publiés au cours de 2017.

En ce qui concerne la référence dans la pétition à la non-reconduction du programme Brancher les familles sur Internet, rappelons que celui-ci était justifié, entre autres, par une fracture numérique plus grande à l'époque qu'aujourd'hui. En effet, en avril 2000, l'ISQ a calculé que les ménages du quartile de revenu le plus élevé étaient 5,9 fois plus nombreux à être branchés à Internet que les ménages du quartile de revenu le plus faible. En 2012, toujours selon les données officielles de l'ISQ, cet écart n'était plus que de 1,6, notamment parce que le taux de branchement des ménages du dernier quartile de revenu est passé de 10,5 %, en 2000, à 59,5 % en 2012.

En dernier lieu, il est opportun de rappeler qu'un plan d'action numérique en éducation, en enseignement supérieur et en développement des compétences est en cours d'élaboration.

En définitive, le gouvernement estime que ses interventions actuelles et à venir dans le cadre de la Stratégie numérique sont alignées sur les besoins exprimés dans la pétition.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Anglade